

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 7 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois le sept du mois de novembre à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais - Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des fêtes du Chillou, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**Date de la convocation** : 27 octobre 2023

**16 présents + 6 pouvoirs (22 votes sur 28)** :  
**Quorum atteint (15)**

**Membres titulaires présents** :

- ✓ Commune d'Airvault : Viviane CHABAUTY, Frédérique DAMBRINE, Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND,
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : /
- ✓ Commune de Boussais : Gérard GIRET, Jacques ROY
- ✓ Commune d'Irais : /
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Maryse BARIGAULT, Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Dominique BARREAU, Pascal BIRONNEAU, Alain JEZEQUEL,

**6 pouvoirs** :

- ✓ Mattieu MANCEAU a donné pouvoir à Viviane CHABAUTY
- ✓ Daniel ROBERT a donné pouvoir à Fabrice DURAND
- ✓ Frédéric PARTHENAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Sébastien FAURE a donné pouvoir à Olivier FOUILLET
- ✓ Mathias DIXNEUF a donné pouvoir à Monique NOLOT

**Excusés** : Lucette ROCHER, Huguette ROUSSEAU, Jean-Claude LAURANTIN, Jean-Louis RIDOUARD, Hélène MARSAULT, Micheline REAU

**Gerard CHABAUTY a été élu secrétaire de séance**

=====

**FINANCES**

**Piscine – remboursement de leçons à un usager**

- Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n°2021-027 du 23 mars 2021 validant les statuts de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet et notamment la compétence supplémentaire « piscine d'Airvault »
- Vu La délibération n° 2023-031 du 4 avril 2023 relative à la tarification de la saison estivale 2023 pour la piscine d'Airvault ;
- Considérant que Mme DEBORDES demande le remboursement des leçons de piscine de sa fille qu'elle n'a pu effectuer et ne pouvant être rattrapées pour des raisons de santé (un certificat médical nous a été transmis contre-indiquant la piscine à cette enfant).
- Considérant que le règlement de la piscine d'Airvault ne prévoit pas le cas d'un remboursement des leçons de piscine à un usager pour raison de santé.
- Considérant que sur les 10 leçons réglées pour un montant de 60€, seulement 2 ont pu être réalisées

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **DECIDE**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ d'approuver le remboursement à Mme DEBORDES du carnet de leçon payé (60€) et la facturation de deux leçons au tarif à l'unité (2x7€). Soit un remboursement de **46€**.
- ✓ d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Fait et délibéré, le 8 novembre 2023  
Et ont signé le Président et le secrétaire,

Le secrétaire de séance,  
Gérard CHABAUTY

Le Président,  
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20231109-3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 09-11-2023

Publication le : 09-11-2023

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48